

Séance ordinaire du 15 décembre 2025
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°15122025D12

Objet : Rattrapage des amortissements non liquidés

Date de la convocation et de l'affichage : 9 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

Le 15 décembre 2025, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET		X		Daniel GALLET
Annie BERARD	X			
Christine CARREL	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD	X			
Régine DUCRET		X		Serge GUILLEMAT
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20251215-15122025D12-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2025

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Francine BORDON		X		Elodie DA SILVA
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA			X	
Aly DIARRA	X			
Yves GOAËR	X			
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : Roger BILLARD

Rapporteur : Caroline LEVANNIER, adjointe en charge des finances, de l'enfance et de la jeunesse

Les contrôles effectués par le service comptabilité de la commune ont mis en évidence une absence d'amortissement d'un montant de 35 219.50 €.

L'omission dans le temps de liquidation des amortissements relève des catégories d'erreurs qui peuvent être corrigées de manière rétrospective, sans qu'elles aient à figurer dans le résultat de l'exercice au cours duquel elle a été découverte. Cette mesure doit être mise en œuvre par "prélèvement" sur le c/1068 "Réserves — Excédents de fonctionnement capitalisés", qui présente un solde créditeur à même de supporter cette opération. Aussi, il est demandé au Conseil municipal, d'autoriser le comptable public à effectuer les écritures de régularisation suivantes, pour les immobilisations listées ci-après :

Débit : compte 1068 « Réserves- Excédents de fonctionnement capitalisés » 35 219.50 €

Crédit : comptes

2802 « amort des frais d'études des documents d'urbanisme »	2 226 €
281538 « amort. des installations sur réseaux divers »	342 €
281573 « amort des matériels et outillages de voirie »	2 408 €
28158 « amort des autres installations, matériel et outillage techniques »	1 091 €
281838 « amort du matériel informatique autre que scolaire »	13 689,22 €
281848 « amort du matériel de bureau et mobilier autre que scolaire »	2 310 €
28185 « amort du matériel de téléphonie »	224,28 €
28188 « amort des autres immobilisations corporelles »	12 929 €

compte	N° inventaire	Désignation du bien	total défaut d'amortissement
202	2023_202_000001	REVISION PLU ETUDES PJ MDT 968/2021	1 974,00 €
202	2023_202_000002	REVISION PLU ETUDES PJ MDT 968/2021	252,00 €

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20251215-15122025D12-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2025

21538	2023_21538_00000 1	COFFRET ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA CASSINE	171,00 €
21538	2023_21538_00000 2	SONDE RESEAU EAUX USEES RS LES MARCHES	171,00 €
21573	2023_21573_00000 1	LAME A NEIGE	2 408,00 €
2158	2023_2158_000001	VERIN HYDRAULIQUE POUR SERVICES TECHNIQUES	860,00 €
2158	2023_2158_000004	TELEMETRE ST	54,00 €
2158	2023_2158_000005	LASER ST	177,00 €
21838	2023_21838_00000 1	ORDINATEUR PORTABLE	1 768,80 €
21838	2023_21838_00000 2	DEUX ORDINATEURS PORTABLES	2 562,62 €
21838	2023_21838_00000 3	IMPRIMANTE BUREAU RESPONSABLE CTM	430,80 €
21838	2023_21838_00000 4	VIDEOPROTECTION GROUPE SCOLAIRE FRANCIN	8 927,00 €
21848	2023_21848_00000 1	LOT DE 6 CHAISES MARIAGE SALLE ST MAURICE	348,00 €
21848	2023_21848_00000 2	13 LOTS DE 4 CHAISES SALLE SAINT-MAURICE	1 566,00 €
21848	2023_21848_00000 3	TABLE DE CEREMONIE SALLE SAINT-MAURICE	396,00 €
2185	2023_2185_000001	TELEPHONE PORTABLE	224,28 €
2188	2023_2188_000001	HORLOGE ET APPLIQUES SALLE ST MAURICE	626,00 €
2188	2023_2188_000002	CHARIOT DE TRANSPORT CHAISES INVITES SALLE ST MAURICE	212,00 €
2188	2023_2188_000003	ELEMENTS PARCOURS SPORTIF CME	7 753,00 €
2188	2023_2188_000004	GRILLES EXPOSITIONS	1 639,00 €
2188	2023_2188_000005	DEUX MIROIRS SALLE SAINT-MAURICE	440,00 €
2188	2023_2188_000006	3 CORBEILLES COUR ECOLE	430,00 €
2188	2023_2188_000007	CUVE ET RECUPERATEUR EAUX + ACCESSOIRES	369,00 €
2188	2023_2188_000009	EQUIPEMENTS SCOLAIRES GROUPE SCOLAIRE FRANCIN	1 460,00 €
TOTAL			35 219.50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le comptable public à effectuer les écritures de régularisation ci-dessus.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 15 DECEMBRE 2025

Mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
Roger BILLARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20251215-15122025D12-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2025

